

hommes et 15,227, des femmes. De ce nombre, environ le quart (6,828) étaient des hommes appartenant au groupe d'âge de 20 à 59 ans, soit dans la période de productivité. Quant à l'occupation, le groupe le plus important des 28,358 personnes nées au Canada a été celui des 3,703 personnes appartenant aux classes professionnelles ou techniques; 2,426 étaient des employés de bureau ou occupaient des emplois analogues; 1,415 étaient des artisans ou des chefs d'équipe. Par ailleurs, 16,486 personnes, soit 58.1 p. 100 du nombre total, étaient des ménagères, des enfants ou des personnes qui n'exerçaient aucun emploi. En tout, 43.1 p. 100 du chiffre total étaient des personnes âgées de moins de 20 ans.

Sur les 37,273 personnes qui sont passées du Canada aux États-Unis et qui ont déclaré le Canada comme leur ex-pays de résidence (personnes nées au pays ou dans d'autres pays mais ayant résidé au Canada), le Service d'immigration et de naturalisation du département de la Justice des États-Unis en inscrit 5,587 dans les professions libérales, techniques et connexes, 3,170 comme employés de bureau et assimilés, et 2,455 comme artisans, contremaitres et assimilés. Les ménagères, les enfants et autres personnes sans emploi déclaré se chiffrent par 20,001, soit 53.7 p. 100 du nombre total.

12.—Canadiens de naissance entrés aux États-Unis du Canada, et de l'étranger, et toutes personnes entrées aux États-Unis du Canada, années terminées le 30 juin 1957-1966

NOTA.—Ces chiffres ne comprennent que les personnes qui ont déclaré leur intention de demeurer aux États-Unis en permanence lorsqu'elles ont présenté leur demande de visa (voir le texte, page 252).

SOURCE: Service d'immigration et de naturalisation du département de la Justice des États-Unis.

Année	Émigrés du Canada aux États-Unis		Canadiens de naissance entrés aux États-Unis de l'étranger	Année	Émigrés du Canada aux États-Unis		Canadiens de naissance entrés aux États-Unis de l'étranger
	Canadiens de naissance	Toutes personnes			Canadiens de naissance	Toutes personnes	
1957.....	32,354	46,354	849	1962.....	29,569	44,272	808
1958.....	29,245	45,143	810	1963.....	35,320	50,509	683
1959.....	22,325	34,599	757	1964.....	37,351	51,114	723
1960.....	30,312	46,668	678	1965.....	37,519	50,035	808
1961.....	31,312	47,470	726	1966.....	27,707	37,273	651

PARTIE II.—CITOYENNETÉ CANADIENNE

Section 1.—La loi sur la citoyenneté canadienne

La loi sur la citoyenneté canadienne est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 1947; elle remplaçait les anciennes lois de naturalisation jusqu'alors en vigueur au Canada. La loi sur la citoyenneté créait une «citoyenneté canadienne», qui devait être reconnue dans le monde entier; elle permettait aux sujets britanniques non canadiens et aux étrangers établis en résidence permanente au Canada, ou encore à ceux qui pourraient subséquemment immigrer au Canada, de demander la citoyenneté canadienne. La loi sur la citoyenneté établit que tous les citoyens canadiens sont reconnus comme sujets britanniques ou citoyens du Commonwealth, mais l'inverse n'est pas nécessairement vrai.

L'application de la loi sur la citoyenneté canadienne a relevé du ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration du 18 janvier 1950 au 1^{er} octobre 1966; à compter de cette dernière date, par suite de la proclamation de la loi sur l'organisation du gouvernement (S.C. 1966, chap. 25), cette fonction a été transférée au Secrétariat d'État. Les formalités relatives à la naturalisation et les événements qui ont abouti à l'adoption de la loi sur la citoyenneté canadienne sont résumés dans l'*Annuaire* de 1951 (pp. 161-163).